

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 novembre 2016 portant nomination des membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2017-2018, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR : AFSN1630940A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D. 633-1 à D. 633-8 relatifs à l'accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R. 633-35 à R. 633-39 relatifs à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les ressortissants français ou des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2017-2018 du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2017-2018 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre étranger pour les pharmaciens autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2017-2018 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2016 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2017-2018 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2016 fixant au titre de l'année universitaire 2017-2018 le nombre de postes offerts au concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens français, andorran, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2016 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2017-2018 au concours d'internat à titre étranger donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2017-2018, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

1° En qualité de président de jury

Pr Favre (Gilles).

2° En qualité de membres titulaires

Pr Giraudeau (Bruno).
Pr Guihenneuc-Jouhaux (Chantal).
M. Godet (Julien).
Pr Burmeister (Wihelm Pascal).
Mme Pontou-Lombard (Élise).
Pr Leroy (Pierre).
Pr Guillet (Benjamin).
M. Chagraoui (Abdeslam).
Mme Rabu (Catherine).
Mme Bobin-Dubigeon (Christine).
Pr Dine (Thierry).
Pr Bourdon (Olivier).
Pr Guitton (Jérôme).
Mme Canal-Raffin (Mireille).
M. Collin (Bertrand).
Pr Bureau (Ronan).
Pr Momas (Isabelle).
Pr Taboulet (Florence).
M. Busser (Benoit).
Mme Bigot-Corbel (Édith).
M. Houdayer (Claude).
Pr Borg (Jean-Paul).
Pr Odano-Gaussem (Pascale).
Pr Mossuz (Pascal).
Mme Hennequin-Robin (Claire).
Pr Doucet-Populaire (Florence).
Mme Labrousche-Colomer (Sylvie).
Pr Bensoussan-Lejzerowicz (Danièle).
Pr Gigou-Cornet (Murielle).
Pr Livrelli (Valérie).

3° En qualité de membres suppléants

Pr Seve (Michel).
Mme Couret (Isabelle).
Pr Sabatier (Robert).
M. Do (Bernard).
M. Yves (Guillaume).
M. Guibourdenche (Jean).
Mme Heron (Anne).
Pr Naassila (Mickael).
Pr Gardier (Alain).
Pr Evrard (Alexandre).
Pr Laprêvotte (Olivier).
Pr Pons-Lebeau (Françoise).
M. Bernadat (Guillaume).
Pr Peyrat (Jean-François).
Pr Sauvant-Rochat (Marie-Pierre).
Mme Magnol-Lacape (Geneviève).
Pr Thérond (Patrice).
Pr Dufourcq (Pascale).
M. Laplanche (Jean-Louis).
Mme Badens (Catherine).
Pr Smadja (David).
M. Brochot (Étienne).
Mme Dubois (Véronique).
Pr Barin (Francis).
M. Rouzaire (Paul).
Mme Sabatier-Malaterre (Florence).
M. Colson (Philippe).
Pr Grenouillet (Frédéric).
Mme Sebille-Rivain (Véronique).

Mme Lancelot (Sophie).
Pr Sockalingum (Dhruvananda).
Pr Prognon (Patrice).
Mme Tfaili (Sana).
M. Sion (Benoit).
Mme Dalloz-Bouyer (Florence).
Pr Beretz (Alain).
M. Allenet (Benoit).
Mme Solas-Chesneau (Caroline).
M. Coudore (François).
Mme Ty (Nancy).
Pr Chavatte (Philippe).
Pr Gomez Hernandez (Maria-Elena).
Pr Pabst (Jean-Yves).
Pr Brouillet (Jean-Paul).
M. Bieche (Ivan).
M. Merlin (Jean-Louis).
Pr Gris (Jean-Christophe).
M. Freney (Jean).
Mme Zawadski (Patricia).
Mme Barra (Anne).
Pr Thibault (Gilles).
Pr Le Pape (Patrice).
Mme Breilh (Dominique).
Pr. Mesnard (François).
Pr. Tchoreloff (Pierre).
Pr. Quignard (Jean-François).
M. Trouvin (Jean Hugues).
Pr Fauconneau (Bernard).
Pr Cohen (Pascale).
M. Griscelli Franck (François).
M. Domenech (Jorge).
Mme Ceschin-Roques (Christine).
Pr Chollet-Martin (Sylvie).
Pr Saulnier (Patrick).
Pr Peyrin (Éric).
Pr Sarrouilhe (Denis).
Pr Richert-Bidani (Lysiane).
M. Hainque (Bernard).
M. Vidaud (Michel).
Pr Pouplard (Claire).
Pr Ranger-Rogez (Sylvie).
Pr Tod (Michel).
M. Fardel (Olivier).

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 18 novembre 2016.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*